



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015 A VOUZIERES

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER (arrivée à 18h30) et Françoise PAYEN, et Messieurs Claude ADAM, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Francis SIGNORET, Benoit SINGLIT et Gérard SOUDANT.

Représenté : Monsieur Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM.

Absents excusés : Messieurs Jacques BOUILLON, Yann DUGARD, Ludovic PHILIPPE et Jean-Pol RICHELET.

Absents non excusés : Madame Régine BRUSA et Monsieur Tony BESANCON.

Personnel communautaire présent : Monsieur Maël FOURRIER-DAVID, Directeur Général des Services, Madame Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe et Madame Clémence BREHAUX, Assistante de Direction.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.

Il indique que 2 points concernant le marché de construction du Centre Aquatique sont à ajouter à l'ordre du jour de manière à créer des sanitaires complémentaires dans le local change bébé :

- Autorisation de signature par le Président d'un avenant du Lot n°10 – Suppression d'une cloison
- Autorisation de signature par le Président d'un avenant du Lot n°11 - Electricité

Monsieur André MALVAUX est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### 1) Approbation du compte rendu de la séance du 23/06/2015

Aucune remarque n'étant apportée, les membres du Bureau communautaire APPROUVENT le compte rendu de la séance du 23 juin 2015, à l'unanimité.

### 2) Soutien aux associations : examen de demandes d'aides ponctuelles

Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT indique que dans le cadre du nouveau dispositif de soutien aux associations, la commission Sport, vie associative, Culture s'est réunie le 9 septembre dernier pour examiner des demandes d'aides ponctuelles.

Conformément à la délégation que le Bureau communautaire détient, ce dernier est invité à délibérer sur les demandes suivantes :

Porteur du projet	Description	Subvention sollicitée	Avis de la commission
Association Les Tourelles	Demande de soutien supplémentaire sur l'action Grand 8 Marionnettes, décentralisation sur les territoires du festival des théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières	1 200,00 €	1 200.00 €
Richesses d'Ardenne	Demande d'aide pour la réalisation d'une plaquette de promotion	450,00 €	15% d'une dépense éligible de 840 €, soit 130 € avec complément possible en fin d'année.
Ames Stéphanoises	Demande d'aide pour l'organisation d'un spectacle sur "comment la guerre 14/18 a été vécue à St-Etienne-à-Ames" les 23 et 30 avril 2016	1 000,00 €	1 000.00 €
Club Nautique Vouzinois	Demande d'aide pour l'organisation d'un déplacement à Agen à l'occasion des championnats de France Minimes de natation du 22 au 26/07/15	600,00 €	15% soit 330.00 € avec complément possible de 270 euros en fin d'année
Amicale de Savigny	Demande d'aide pour l'accueil d'une semaine de jeunes en camp. Réalisation d'une fresque souvenir. Découverte de sites touristiques. Réalisation d'une plaquette souvenir.	1 000,00 €	326.00 € (correspond au déficit de l'action)
GDA de l'Argonne	Soutien aux jeunes agriculteurs pour l'adhésion au GDA de l'Argonne	960,00 €	640.00 € (4 soutiens à l'adhésion de 160 € pour 2015)
Maison de la Nature	Demande d'aide pour la réalisation du projet d'éducation à l'alimentation présenté dans le cadre du plan d'action régional pour une offre alimentaire sûre, diversifiée et durable	1 575,00 €	1 575.00 €

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique que la commission Sport, vie associative, Culture propose de déroger au règlement concernant l'attribution de subvention pour la Maison de la Nature ; En effet, le dispositif prévoit que l'aide est limitée en 1<sup>ère</sup> instruction à 15% du budget prévisionnel et plafonnée à 1 500,00€. Un complément possible sera étudié lors de la dernière commission annuelle. L'aide ne pourra, par ailleurs pas, excéder plus de 30% du budget prévisionnel du projet.

Dans le cas présent, la Maison de la Nature après avoir répondu à un appel à projet dans le cadre d'un plan régional d'actions pour une offre alimentaire sûre, diversifiée et durable de la DRAAF, a été retenue et bénéficie d'une aide de l'Etat de 3 000 € sous réserve d'obtenir un cofinancement. A ce titre la 2C2A est sollicitée à hauteur de 1 500.00 €

Le projet consiste à créer des animations auprès de l'ensemble des scolaires du cycle 2 et des animations « Public » en partenariat avec le FJEP.CS.

Les membres du Bureau communautaire DECIDENT d'accorder les subventions telles que proposées et présentées ci-dessus, à l'unanimité.

### 3) Habitat : examen d'une demande de subvention pour rénovation de toiture

Madame Karine ODIENNE explique que conformément à la délibération qu'il détient, le Bureau communautaire doit étudier le dossier de demande de subvention suivant pour la rénovation de toiture.

Elle informe les membres du Bureau communautaire que seul ce dossier a été déposé.

Monsieur Frédéric MATHIAS constate la baisse régulière des demandes et suggère, comme cela avait été évoqué par le passé, de faire évoluer le dispositif vers un soutien portant sur la rénovation thermique.

Monsieur le Président ajoute que la commission Travaux Habitat est chargée d'y réfléchir avec somme toute la nécessité de conserver un dispositif en corrélation avec le dossier Centre Bourg.

Monsieur MALVAUX confirme que la Commission Travaux/Habitat, travaille actuellement sur ce sujet. Une réunion aura lieu au cours du mois d'octobre prochain.

Prénom Nom	Commune	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. et Mme Christian JUPIN	08250 MOURON	9 792,71 €	8 366,12 €	1 254,92 €

Montant total attribué en 2015 au titre de ce dispositif :

Toiture	2 754,92 €
Façade	1 820,00 €

Plus aucune remarque n'étant apportée, le Bureau communautaire DECIDE d'accorder la subvention de 1 254.92€ à Madame et Monsieur JUPIN pour la rénovation de leur toiture, à l'unanimité.

### 4) Avenants au marché de travaux du centre aquatique

Monsieur Maël FOURRIER-DAVID indique que la réglementation est très stricte en matière d'accueil du public. Notamment, il est interdit de mélanger du flux « scolaire » avec du flux « Public ».

Ce point a été abordé avec les candidats à la future Délégation de Service Public qui ont soulevé une perte d'exploitation dans l'hypothèse où l'espace forme devrait être fermé durant l'accueil du public Scolaire.

Afin de permettre l'ouverture de cet espace à tout moment, il a été proposé de créer deux sanitaires supplémentaires en supprimant le local change bébé et implique des propositions d'avenants à différents lots.

Les propositions suivantes relèvent de la compétence du Bureau communautaire par délégation du Conseil (marchés de moins de 207 000€ HT). Une proposition d'avenants sera également soumise au prochain Conseil.

Avenant n°1 Lot 10 « Equipements piscine / Vestiaires » avec la société NAVIC

La délibération DB2013/45 du Bureau du 18/12/2013 a attribué le marché de construction d'un centre aquatique communautaire, lot n°10 Equipements piscine/Vestiaires à l'entreprise NAVIC pour un montant de 119 347€ HT. Compte tenu de la nécessité de créer deux sanitaires en remplacement du local « change bébés » afin d'accueillir les scolaires concomitamment avec les abonnés à l'espace bien être ; il est proposé au Bureau communautaire :

- D'ACCEPTER qu'un avenant n°1 au marché avec l'entreprise NAVIC soit conclu, tel que figurant en annexe de la présente, entraînant une plus-value de 310€ HT.
- DE CHARGER le Président de signer tous les actes à intervenir

Les membres du Bureau communautaire AUTORISENT le Président à signer l'avenant 1 du Lot n°10, à l'unanimité.

Avenant n°3 Lot n°11 – Electricité – Entreprise Inéo Industrie et tertiaire Est

La délibération DB2013/45 du Bureau communautaire du 18/12/2013 a attribué le marché de construction d'un centre aquatique communautaire, lot n°11 Electricité Courants Forts/Faibles à l'entreprise Inéo Industrie et Tertiaire Est pour un montant de 175 000€ HT ;

La délibération du Bureau communautaire du 18/05/2015 a accepté les avenants n°1 et n°2 conclus pour le changement de dénomination sociale de l'entreprise et des travaux complémentaires engendrant une plus-value de 24 444€ HT ;

Sur avis favorable remis par la commission d'appel d'offres réunie le 17/09/2015, il est proposé au Bureau communautaire:

- D'ACCEPTER qu'un avenant n°3 au marché avec l'entreprise INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE EST soit conclu, tel que figurant en annexe de la présente, entraînant une plus-value de 1 400€ HT.
- DE CHARGER le Président de signer tous les actes à intervenir

Monsieur Frédéric COURVOISIER CLEMENT s'interroge sur le type d'équipements qui seront ajoutés dans les sanitaires. Le Directeur Général des Services indique qu'il s'agit de deux sanitaires et de deux laves mains, des douches étant déjà prévues dans cet espace.

Les membres du Bureau communautaire ACCEPTENT la signature de l'avenant 3 du Lot N°11 – Electricité, par le Président, à l'unanimité.

## 5) Questions diverses

### o Compétence COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Monsieur Frédéric MATHIAS interroge Monsieur le Président sur le fait, que figure dans le Journal des Elus, reçu début septembre, la mention suivante : « le déploiement du Très Haut Débit prendra plusieurs

années, et nécessitera l'emploi de plusieurs technologies (fibre optique, satellite, hertzien... » Or, dit-il dans le transfert de cette compétence, il n'est question que de la fibre optique ?!

Monsieur le Président insiste sur le fait que seule la solution « Fibre optique » devrait être retenue.

Cependant, Monsieur le Président ajoute qu'une nouvelle difficulté sur ce sujet vient d'être mise à jour par les services juridiques du Département : La fédération Départementale de l'Energie, qui avait décidé d'adhérer au syndicat mixte ouvert à créer ne le pourrait pas compte tenu qu'elle est un syndicat mixte fermé.

Une prochaine réunion devrait avoir lieu incessamment sous peu.

o Déchetteries modulables

Monsieur Frédéric MATHIAS revient sur une question qu'il avait déjà soulevée à savoir l'installation de sanitaires pour les agents dans les déchetteries modulables qui se trouvent sur le territoire de la 2C2A. Monsieur Maël FOURRIER-DAVID signale que ce projet est actuellement en cours avec l'aide du service environnement. La solution de sanitaires chimiques devrait être retenue.

o VALODEA

Monsieur le Président informe que le syndicat VALODEA a été retenu, au niveau national, pour le tri des plastiques. Une expérimentation commencera dans le département des ARDENNES dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cela permettra de pouvoir enfin trier les plastiques alimentaires.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour prévisionnel du Conseil communautaire du 30/09/2015

1. *INTERVENTION DE L'ASSOCIATION FORHOM AIDE AUX VICTIMES*
2. *APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02/07/2015*
3. *CENTRE AQUATIQUE*
  - *Examen et validation de la convention de subvention avec le Conseil départemental des ARDENNES ; Autorisation de signature par le Président*

Au titre de l'équipement sportif et socio-éducatif, le Conseil départemental des ARDENNES attribue une subvention forfaitaire de 2 000 000€ à la 2C2A pour la construction d'un centre aquatique à Vouziers.

Dispositions particulières :

- Accès à l'équipement aux collégiens : en contrepartie de cette subvention, la 2C2A s'engage à mettre à disposition des collèves du secteur, à titre gratuit, le centre aquatique.
- Modalités de versement : la subvention sera versée par acompte de 200 000€ par an sur une période de 10 ans à partir de 2016.
- Durée : cette convention est conclue et acceptée pour la durée de vie du centre aquatique

Le Conseil communautaire est invité à délibérer pour autoriser le Président à signer la Convention portant attribution d'une subvention du Conseil départemental des ARDENNES pour la construction du centre aquatique et à signer tous les actes à intervenir.

Monsieur André MALVAUX s'interroge sur la participation des collégiens d'Attigny qui se rendent régulièrement à la piscine de Vouziers mais qui ne font pas partie du territoire de la 2C2A ;

Monsieur le Président souhaite interroger le SIVU d'Attigny afin de voir s'il pourrait y avoir une participation financière de leur part. Monsieur Benoit SINGLIT étend la question des primaires du territoire d'Attigny. Il lui est répondu que la gratuité est fixée par la 2C2A pour les primaires de son territoire, étant précisé que le transport reste à la charge de l'établissement.

S'agissant des primaires hors territoire, un tarif à la ligne d'eau devra être fixé.

#### 4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

##### - Validation du dossier LEADER

Monsieur Benoit SINGLIT présente un point d'étape du dossier LEADER. Il indique qu'un travail important a été fait. Le comité de pilotage a réuni entre 15 et 20 personnes lors de chaque réunion. Un séminaire s'est déroulé à GRANDPRE qui a accueilli plus de 80 personnes. Enfin, une soixantaine de fiches projets ont été réalisées. Ceci témoigne de l'émanation de la dynamique du territoire et qui répond bien à la philosophie de démarche ascendante de ce programme.

Madame Chloé WIDLING indique, que suite à ses différentes actions, il a été décidé que le fil conducteur de ce projet serait « le maintien de la population sur le territoire ».

Une stratégie de développement a été mise en place :

**Axe 1 :** Le renforcement des services à la population

- Fiche action 1 : Organiser les conditions permettant de bien vieillir sur le territoire
- Fiche action 2 : Développer l'animation culturelle, sportive et de loisirs sur le territoire
- Fiche action 3 : Favoriser l'accompagnement des mobilités

**Axe 2 :** Le développement d'un tourisme vert et d'histoire sur le territoire

- Fiche action 4 : Enrichir l'offre d'activités touristiques
- Fiche action 5 : Proposer une offre d'hébergements diversifiée et de qualité

**Axe 3 :** Le développement commercial et artisanal du territoire

- Fiche action 6 : Développer de nouveaux modes de commercialisation
- Fiche Action 7 : Accroître une dynamique d'animation commerciale et artisanale sur le territoire

Fiche action 8 regroupant ces 3 axes : dite Transversale : Renforcer la communication sur l'offre du territoire

Monsieur Benoit SINGLIT rappelle que le dossier de la 2C2A doit être déposé pour le 30/10/2015 ; un positionnement de la région devrait intervenir en mars/avril 2016. Si notre candidature est acceptée, les acteurs pourront candidater quelle que soit leur nature juridique. Un GAL (Groupe d'Action Local) sera chargé de délibérer sur les dossiers et l'attribution des subventions pendant toute la durée du programme et de faire « vivre » LEADER.

Madame Karine ODIENNE intervient en précisant, que suite à la réunion qui a eu lieu ce jour à la Région, le Conseil communautaire devrait délibérer sur le dossier de candidature dans son entier (diagnostic, stratégie de développement, fiches actions, gouvernance) ; ce qui soulève le problème du manque de temps pour finaliser le dossier pour le Conseil communautaire du 30 septembre prochain.

De nouveaux éléments communiqués par la Région nécessitent également de revoir les fiches actions.

Monsieur le Président souhaite que différents points du règlement du GAL soient tranchés :

- Composition du GAL : Monsieur Benoit SINGLIT propose que le GAL soit composé de 11 membres « privé » et 9 membres « public »
- Suppléance : Il est décidé que chaque titulaire dispose d'un suppléant attitré
- Désignation des membres du comité de programmation : Madame Karine ODIENNE ajoute que les structures/instances composant le GAL doivent être inscrits dans le dossier de candidature, sans que les noms des membres soient nécessaires.

Monsieur Benoit SINGLIT est confiant sur les acteurs qui composeront ce GAL. Un appel à candidatures sera réalisé dans les jours prochains pour finaliser ce point.

- Validation des désignations en conseil communautaire : Approuvée par le Bureau. Le Conseil communautaire validera les élections du Président et du vice-président et de l'ensemble des membres.

Les membres du Bureau communautaire conviennent de retirer « la validation du projet LEADER » de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 30 septembre prochain. Un Conseil communautaire spécifique au dossier LEADER aura lieu le 21 octobre 2015 afin que les élus puissent délibérer sur l'ensemble de ces éléments.

- Examen de la demande de subvention déposée par Argonne PNR pour la réalisation d'une étude d'opportunité

Afin de favoriser la mise en place d'un projet partagé reposant sur le développement durable en Argonne, l'association Argonne PNR travaille actuellement sur la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité liée à la labellisation PNR pour l'Argonne.

Objectifs de cette étude d'opportunité :

- o Constituer un projet de territoire et démontrer la pertinence de l'outil PNR pour le développement de l'Argonne,
- o Conduire la concertation locale : cerner la motivation des acteurs et recueillir leur avis sur une démarche de préfiguration,
- o Proposer un périmètre reposant sur des éléments précis de la biogéographie : établir un pré-diagnostic socio-économique et un pré-diagnostic sur les patrimoines naturel, paysager et culturel,
- o Inventorier et analyser les atouts et les richesses afin de justifier le caractère remarquable du territoire,
- o Inventorier et analyser les faiblesses,
- o Les pressions et les menaces,
- o Proposer une organisation des collectivités faisant apparaître les rôles des communes et leurs intercommunalités,
- o Proposer des actions de préfiguration démontrant la capacité de l'association à mobiliser les acteurs locaux, concilier les objectifs de protection et de développement du territoire, développer l'attractivité du territoire.

Le montant total de l'opération s'élève à 81 300 €. Une subvention de 9 000 € est sollicitée auprès des 6 intercommunalités concernées, soit 1 500 € pour la 2C2A.

Monsieur le Président indique qu'il souhaiterait suivre l'Argonne PNR afin que la mise en place évolue.

Monsieur Frédéric MATHIAS évoque le fait, qu'à la fin de cette étude, les communes devront délibérer individuellement sur leur adhésion à l'Argonne PNR car elles seront obligatoires dans la charte finale. Il explique, que le plus simple pour les communes serait d'y adhérer car elles pourront décider du périmètre à prendre en compte et pourront intervenir.

Le Bureau émet un avis favorable à cette demande pour laquelle le Conseil communautaire sera invité à délibérer.

## 5) FINANCES

### - Décisions modificatives du Budget Général et du budget annexe Parc Argonne Découverte

Monsieur Olivier GODART indique que suite à un travail sur l'état de l'actif de la 2C2A, il est apparu plusieurs incohérences qui ont été corrigées. Cela a entraîné certaines modifications à apporter concernant les écritures d'amortissement. Ces modifications sont équilibrées en diminuant le virement à la section d'investissement. Les membres du Conseil devront délibérer sur ces 2 décisions modificatives.

- o Budget général

Dépenses de fonctionnement  
Chapitre 042

Article 6811 : Dotation aux amortissements des immo. Incorporelles et corporelles : +25 000

Chapitre 023

Article 023 : Virement à la section d'investissement : - 25 000

#### Recettes d'investissement

Chapitre 040

Article 280421 Biens mobiliers, matériel et études : + 7 500

Article 280422 Bâtiments et installations : + 9 000

Article 281732 Immeubles de rapport : + 1 000

Article 28182 Matériel de transport : + 7 500

Chapitre 021

Article 021 Virement de la section de fonctionnement : - 25 000

#### o Parc Argonne Découverte

Suite au vandalisme au Parc Argonne Découverte, il y a nécessité d'inscrire des crédits au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » afin de racheter le matériel endommagé.

Les dommages engendrés seront remboursés par l'assurance. Néanmoins, il est trop tôt pour connaître le montant exact du remboursement.

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 21

Article 2138 : Autres constructions : + 5 000

Article 2188 : Autres immobilisations corporelles : + 10 000

Chapitre 23

Article 2313 Constructions : -15 000

- Autorisation de dépôt de demande de subvention auprès de la Région au titre du dispositif « Culture Scientifique, Technique et Industrielle » pour les animations du Parc Argonne Découverte (mission chercheur et théâtre du vivant) ; Validation du plan de financement

Depuis plusieurs années, la 2C2A perçoit une subvention régionale au titre du dispositif « Culture scientifique, technique et industrielle » pour les animations organisées dans le cadre de Mission Chercheur au Parc Argonne Découverte. Les dossiers ne nécessitaient jusqu'alors pas de délibération du Conseil communautaire.

Cependant, à partir de 2015, le dossier doit comprendre une délibération approuvant le projet et le plan de financement.

En conséquence, il sera présenté au Conseil communautaire le projet pluriannuel et son plan de financement ci-après :

Le PAD souhaite continuer à participer à la vulgarisation scientifique en CHAMPAGNE ARDENNE. Ce projet intitulé « Théâtre du vivant et mission chercheur » est un package constitué de 3 animations scientifiques complémentaires. Selon leurs attentes et les disponibilités des intervenants, les visiteurs du PAD peuvent assister à toutes ces animations ou seulement une partie.

- o La première animation est l'exposition Mission Chercheur. Ce lieu de vulgarisation scientifique permet d'appréhender avec des mots simples les concepts scientifiques couramment utilisés. Elle reprend des études conduites par le CERFE et permet d'expliquer aux visiteurs ce qu'est une problématique, un protocole, ou encore un traitement statistique.
- o La seconde animation est une série d'interventions réalisées par les chercheurs et doctorants du CERFE. Leurs interventions auront lieu au PAD courant juillet-août, à raison de 2 interventions par semaine, soit environ 18 interventions au total. Au cours de celles-ci, les chercheurs présenteront leur travail, les tenants et aboutissants de leurs recherches ainsi que la formation nécessaire pour devenir chercheur.
- o Enfin, la troisième animation correspond aux théâtres du vivant. Ces animations sont réalisées dans un espace dont la décoration évoque un laboratoire de recherche. Des animaux tels que des rats de laboratoires, ou des espèces d'insectes classiquement utilisées par des chercheurs en laboratoires y sont présentés. Cette année, deux thématiques sont particulièrement divulguées : la communication animale et les adaptations animales.

## DEPENSES (salaires et charges)

	Année n	Année n+1	Année n+2
Salaires et charges (2 postes)	82 200€	83 900€	85 500€
Fonctionnement	0	0	0
Investissement	0	0	0
Total des dépenses	82 200€	83 900€	85 500€

## RECETTES

	Année n	Année n+1	Année n+2
Financements publics			
Région CHAMPAGNE ARDENNE	8 220€	8 390€	8 550€
Autofinancement 2c2a	73 980€	75 510€	76 950€
Total des recettes	82 200€	83 900€	85 500€

Il est précisé que les montants correspondent aux frais salariaux de deux agents permanents du PAD. La vulgarisation scientifique au travers de l'animation du Théâtre du vivant permet d'obtenir 10 % de subvention sur ces postes.

Le Conseil communautaire sera invité à en délibérer, après avis favorable du Bureau.

- Modification du plan de financement de l'ingénierie 2015 – Demande de subvention auprès de la Région

Le Conseil régional de CHAMPAGNE ARDENNE soutient les territoires pour l'ingénierie qu'ils emploient en 2015 de la manière suivante :

- Dépenses éligibles : Postes de chargés de mission généralistes ou thématiques (dans la limite de 3) porteurs d'une démarche de développement participative
- Salaires et charges, frais déplacement, frais d'environnement, communication, formation, plafonnés à 50 000 € / poste
- Taux de subvention : 40 %
- Le cumul des aides à l'ingénierie est plafonné à 80%

En conséquence, le Conseil communautaire lors de sa séance du 31/03/2015 a autorisé le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région CHAMPAGNE ARDENNE en validant le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL INGENIERIE REGION 2015	
NATURE DES DEPENSES	
Poste de chargé de mission Economie	50 000,00
Poste de chargée de communication	50 000,00
Poste de chargé de mission Pays du 1er janvier à mi-mars 2015	8 200,00
DGA de mi-mars à décembre 2015 : suivi CDT, information et appui technique aux communes et acteurs locaux notamment	30 000,00
<i>Sous total</i>	<i>138 200,00</i>
NATURE DES RECETTES	
Conseil régional de CHAMPAGNE ARDENNE	55 280,00
ETAT - DETR (prévisionnel poste de chargé de mission économie)	23 300,00
2C2A	59 620,00
<i>Sous total</i>	<i>138 200,00</i>
<u>Précisions :</u>	
Le taux d'aide régionale est de 40 %	
Le cumul des aides à l'ingénierie est plafonné à 80 %.	

Cependant, ce plan de financement a évolué de manière à optimiser le financement des postes présentés et compte tenu des mouvements de personnel intervenus (développement économique).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL INGENIERIE REGION 2015	
NATURE DES DEPENSES	
Poste de chargé de mission Economie	36 370,00
Poste de chargée de communication	50 000,00
Poste de chargé de mission Pays du 1er janvier à mi-mars 2015	8 000,00
Quote-part de l'emploi de DGA de mi-mars à décembre 2015 chargé du suivi du CDT, de l'information et de l'appui technique aux communes et acteurs locaux notamment	26 363,00
<i>Communication</i>	<i>30 000,00</i>
<i>Sous total</i>	<i>150 733,00</i>

NATURE DES RECETTES	
Conseil régional de CHAMPAGNE ARDENNE (40% du montant plafonné à 150 000 €)	60 000,00
ETAT - DETR (prévisionnel poste de chargé de mission économie)	23 300,00
2C2A	67 433,00
<i>Sous total</i>	<i>150 733,00</i>

Monsieur Frédéric MATHIAS s'interroge sur la ligne Communication qui ne figurait pas dans la première version.

Madame Karine ODIENNE explique que le plan de financement a été revu puisque le poste de chargé de mission développement économique a fusionné depuis juin avec le poste chargé de mission ORAC. Ce dernier bénéficie de subventions spécifiques. Le poste actuel de développeur économique peut mobiliser une aide à l'ingénierie à hauteur de 50 % dorénavant.

Afin d'optimiser les financements, une ligne communication est incluse au nouveau plan de financement qui permettra d'obtenir une aide sur la communication générale de la 2C2A (2C2A mag', lettres aux élus...).

Le Bureau communautaire remet un avis favorable.

## 6) ADMINISTRATION GENERALE

### - Désignation d'un représentant au sein de la Mission Locale Sud Ardennes

Par délibération en date du 19/05/2014, le Conseil communautaire a désigné Monsieur Frédéric MATHIAS représentant de la 2C2A au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale SUD ARDENNES.

Par mail daté du 1<sup>er</sup> septembre 2015, Monsieur Frédéric MATHIAS a informé le Président de son souhait de ne plus être le représentant de la 2C2A au sein de la Mission Locale SUD ARDENNES.

Monsieur le Président interroge les membres du Bureau communautaire afin de savoir si quelqu'un est volontaire. Il rappelle que Monsieur Yann DUGARD siège au Conseil d'administration au titre de son mandat de maire. La question est posée de savoir s'il pourrait être également désigné représentant de la 2C2A.

Les services se rapprochent de la MILO pour effectuer ce contrôle.

Le Conseil communautaire sera invité à désigner son remplaçant.

- Autorisation de signature de l'avenant à la charte de bonnes pratiques en matière de marchés publics (offres anormalement basses)

Monsieur le Préfet des ARDENNES, associé à 12 représentants des acheteurs publics, de la profession « Bâtiments et Travaux Publics » et des acteurs de l'acte de construction, ont adopté une charte visant à faciliter la détection et le traitement des offres anormalement basse le 18 juin dernier.

Ce document a vocation à faciliter l'identification et la gestion des offres anormalement basses dans un cadre juridique sécurisé.

La méthode proposée répond aux recommandations du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique rappelées dans le guide des bonnes pratiques en matière de marchés publics en date du 26/09/14 et dans la fiche technique « L'offre anormalement basse » du 8 janvier 2015, rédigée par la Direction des Affaires Juridiques.

Elle propose différents outils permettant de détecter les offres anormalement basses.

Monsieur le Préfet propose aux principales collectivités ardennaises de s'engager dans cette démarche en signant cette charte par voie d'avenant.

Monsieur le Président ajoute que la 2C2A ne prendra aucun risque juridique en signant cette charte.

Le Conseil communautaire sera invité à en délibérer.

- Précisions de la délibération fixant le dispositif 2c2a Solidarité Etudiant

Madame Karine ODIENNE indique qu'en 2009, le Conseil communautaire a mis en place le dispositif 2C2A Solidarité Etudiant.

Il se traduit par le versement d'une allocation différentielle versée par la 2C2A à ses ressortissants dans le but de favoriser la poursuite d'études des jeunes, quelle que soit la situation de la famille.

L'aide de la 2C2A intervient après la participation de la famille et les bourses de l'étudiant.

Pour bénéficier de l'aide, l'étudiant doit remplir un certain nombre de critères (sa famille doit être domiciliée, au cours de l'année universitaire considérée, dans une commune-membre de la 2C2A, il doit avoir moins de 25 ans à la rentrée universitaire concernée et être titulaire du baccalauréat ou équivalent), le dossier à fournir est constitué d'un formulaire dûment rempli et des justificatifs de ressources de l'étudiant et de leur famille.

Par ailleurs, le règlement stipule que les étudiants doivent justifier du sérieux de leur travail, de leur assiduité et de leurs résultats en cours d'année universitaire auprès des services communautaires qui sont chargés de l'instruction des dossiers.

En 2015, un étudiant bénéficiaire a fourni un relevé faisant état d'un nombre important d'absence injustifiée.

La proposition de la commission finances consiste à définir un seuil de 6 demi-journées d'absence injustifiée par semestre qui permettra de ne pas verser la subvention.

Monsieur le Président estime qu'une allocation n'a pas à être versée dès lors que l'étudiant ne justifie pas de son assiduité.

Madame Karine ODIENNE ajoute qu'il est arrivé que les services de la 2C2A contactent directement les universités afin d'obtenir les justificatifs.

Les membres du Bureau communautaire souhaitent donc ajouter, à ce règlement la mention suivante :  
« En l'absence des justificatifs nécessaires, l'allocation ne sera pas versée ».

Le Conseil communautaire sera invité à délibérer afin d'apporter un complément à la délibération 09/073 du 08/10/2009

## 7) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Christophe MANCEAUX souhaiterait que les élus bénéficient d'un point d'étape concernant la prise de compétences COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES et sur l'état d'avancement du projet « fibre ».

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes est toujours dans la phase de prise de compétence qui est de 3 mois.

Monsieur Benoit SINGLIT interroge sur le schéma de mutualisation et sur le PLUi, sujets sur lesquels des réunions ont déjà été faites au printemps dernier. Il trouve dommage que les réflexions aient été mises en veille.

Monsieur le Président indique que, concernant le PLUi, la dernière présentation n'a pas convaincu les élus. De plus, la présentation par le Bureau d'Etude n'a pas été bien perçue. Il ajoute également, que la 2C2A est actuellement à la recherche d'une intercommunalité similaire à la 2C2A, qui pourrait apporter son retour d'expérience.

Concernant la mutualisation, Monsieur le Président propose d'instaurer une mutualisation à la carte pour les communes qui le désirent avec la compétence qu'elles souhaitent.

Monsieur André MALVAUX ajoute que pour certaines secrétaires de mairies qui ont plusieurs fiches de paie, être mutualisées seraient plus simples pour elles ; en effet, n'avoir qu'une seule fiche de paie et un même employeur leur conviendrait mieux. A cela, Monsieur Frédéric MATHIAS intervient en disant qu'au contraire certaines secrétaires préféreraient restées comme elles sont actuellement.

Monsieur le Président indique qu'il faut peut-être attendre l'installation des Communes Nouvelles.

Plus aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Président lève la séance à 19h50.

Fait à Vouziers, le 28.09.15

Le secrétaire de séance

  
André MALVAUX

  
Le Président  
Francis SIGNORET